

République Française
Département du Haut-Rhin

COMMUNE DE VILLAGE-NEUF



TAXES ET REDEVANCES COMMUNALES

2026



Document délibéré par le Conseil Municipal le 05/12/2025

Accusé de réception en préfecture
068-216803494-20251205-251205D04-DE
Date de télétransmission : 09/12/2025
Date de réception préfecture : 09/12/2025

COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

Complexe sportif, culturel & festif

Tarifs de mise à disposition des locaux, installations et équipements

Délibération du Conseil Municipal du 7 décembre 2024

TARIFS au 1er janvier 2026

		DU LUNDI AU VENDREDI				WEEK-END ET JOURS FERIES			
		EXTERIEURS		LOCAUX		EXTERIEURS		LOCAUX	
SALLES	Capacité max. & observations	Journée	1/2 journée	Journée	1/2 journée	Journée	1/2 journée	Journée	1/2 journée
Salle culturelle, configuration banquet avec bar, cuisine, billetterie, garde-robe	max. 500 places	1500,00 € (caution 500,00 €)	1000,00 € (caution 500,00 €)	750,00 € (caution 500,00 €)	500,00 € (caution 500,00 €)	2000,00 € (caution 500,00 €)	1350,00 € (caution 500,00 €)	1000,00 € (caution 500,00 €)	675,00 € (caution 500,00 €)
Salle culturelle, configuration gradins et chaises avec bar, billetterie, garde-robe	gradins max 308 places, chaises max 239 places	1000,00 € (caution 300,00 €)	680,00 € (caution 300,00 €)	500,00 € (caution 300,00 €)	340,00 € (caution 300,00 €)	1350,00 € (caution 300,00 €)	900,00 € (caution 300,00 €)	680,00 € (caution 300,00 €)	450,00 € (caution 300,00 €)
Salle culturelle, configuration	gradins max 308 places,	1500,00 €	1000,00 €	750,00 €	500,00 €	2000,00 €	1350,00 €	1000,00 €	675,00 €
Hall d'entrée /	max 150 places	500,00 €	340,00 €	250,00 €	170,00 €	680,00 €	450,00 €	340,00 €	225,00 €
Bar / hall d'entrée	max 200 places debout	15 €		7,50 €		20 €		10 €	
Salles associatives <u>Tarif horaire</u>	40 ou 50 places 1/2 journée = 3h 1 journée = 5h	15 €		7,50 €		20 €		10 €	
<p>Les associations ayant leur siège social sur le territoire de la Commune de Village-Neuf ont droit à une seule prestation gratuite par an (quelle que soit sa nature) à l'exception de la société de gymastique de Village-Neuf qui bénéficie de deux prestations gratuites par an</p> <p>La Caisse de Crédit Mutuel de Village-Neuf a droit à une prestation gratuite par an à l'occasion de son assemblée générale</p> <p>Les associations "Les Chouettes AL" et "Art'Neuf" disposent de la gratuité permanente des locaux pour l'organisation des actions périscolaires et manifestations culturelles</p> <p>L'association "Ecole de Musique de Village-Neuf" dispose gratuitement de la salle culturelle pour ses auditions et manifestations</p>									
Salle omnisport avec vestiaires <u>Tarif horaire</u>	1/2 journée = 3 x tarif horaire 1 journée = 5 x tarif horaire	10 €		-		13,50 €		-	
Salle omnisport avec vestiaires 1/3 plateau <u>Tarif horaire</u>	1/2 journée = 3 x tarif horaire 1 journée = 5 x tarif horaire	3,50 €		-		4,50 €		-	

		DU LUNDI AU VENDREDI		WEEK-END ET JOURS FERIES	
		EXTERIEURS	LOCAUX	EXTERIEURS	LOCAUX
SALLES					
Salle de gymnastique <u>Tarif horaire</u>	1/2 journée = 3 x tarif horaire 1 journée = 5 x tarif horaire	8 €	–	11 €	–
Salle de lutte <u>Tarif horaire</u>	1/2 journée = 3 x tarif horaire 1 journée = 5 x tarif horaire	6 €	–	8 €	–
Stade diurne <u>Tarif horaire</u>	1/2 journée = 3 x tarif horaire 1 journée = 5 x tarif horaire	8 €	–	11 €	–
Stade nocturne <u>Tarif horaire</u>		16 €	–	22 €	–
Multisports <u>Tarif horaire</u>	1/2 journée = 3 x tarif horaire 1 journée = 5 x tarif horaire	5 €	–	7 €	–

Autres prestations Tarif horaire	EXTERIEURS	LOCAUX	EXTERIEURS	LOCAUX
Location pour enregistrement et répétitions	60 €	–	60 €	–
Forfait sonorisation (32 entrées)	30 €	15 €	30 €	15 €
Forfait jeu d'orgue (48 circuits)	30 €	15 €	30 €	15 €
Forfait vidéo projection	30 €	15 €	30 €	15 €
Assistance technique (coût horaire)	30 €	30 €	30 €	30 €

COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

Maison Communale, locaux du 1^{er} étage

Tarifs de mise à disposition des locaux, installations et équipements

Délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2025

TARIFS 2026

Location destinée aux particuliers résidant à Village-Neuf, pour y donner des réceptions limitées aux vins d'honneur, pots de l'amitié, apéritifs (à l'exclusion des repas) à l'occasion d'événements familiaux ou professionnels (mariages, décès, grands anniversaires, départs à la retraite...), ainsi qu'aux associations, sociétés ou organismes extérieurs et aux candidats aux élections politiques ou professionnelles pour la tenue de réunions politiques.

La mise à disposition s'effectue à titre gracieux quelle que soit la durée pour les associations, sociétés et organismes ayant leur siège à Village-Neuf, à l'exception des personnes et organismes assurant la gestion des copropriétés (syndics, ...) pour lesquels s'appliquera un tarif forfaitaire de 50 €.

LOCAUX		TARIFS	
Descriptif	Capacité maximale & observations	Durée de location inférieure ou égale à 3 heures	Durée de location supérieure à 3 heures
Grande salle, office avec local de desserte et local ménage, toilettes hommes et dames et hall ouvert sur la cage d'escalier	Capacité maximale de 200 places, surface de 200 m ²	150 €	250 €

COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

TAXES ET REDEVANCES COMMUNALES

Concessions des terrains dans le Cimetière

Délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2025

TARIFS au 1er janvier 2026

	2025	2026
CONCESSIONS TRENTENAIRES		
Tombe simple	126,80 €	128,10 €
Tombe double	253,70 €	256,20 €
Tombe triple	380,00 €	384,30 €
Tombe quadruple	507,20 €	512,40 €
Tombe enfants	63,40 €	64,00 €
Tombe cinéraire (4 urnes)	1 480,10 €	1 494,90 €
Colombarium case (4 urnes)	1 480,10 €	1 494,90 €

CONCESSIONS QUINZENAIRE		
Tombe simple	63,40 €	64,00 €
Tombe double	126,80 €	128,00 €
Tombe triple	190,20 €	192,00 €
Tombe quadruple	253,70 €	256,00 €
Tombe enfants	31,70 €	32,00 €
Tombe cinéraire (4 urnes)	740,00 €	747,40 €
Colombarium case (4 urnes)	740,00 €	747,40 €

COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

TAXES ET REDEVANCES COMMUNALES

Droits de place

Délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2025

TARIFS au 1er janvier 2026

	2025	2026
ORDINAIRE		
Par mètre linéaire	3,20 €	3,20 €
Terrasses des restaurants ou cafés (m ² /an)	4,00 €	4,00 €
Marché - Place de la Libération (ml/jour)	- €	1,50 €
Marché - (autres sites) (ml/jour)	1,50 €	1,50 €
Vente de sapins de Noël (forfait/jour)	6,10 €	6,10 €
Marchand ambulant portant sur lui les marchandises à vendre (par jour)	6,10 €	6,10 €

FETE FORAINE (valable pour la durée de la fête, non fractionnable)		
Stand ordinaire ml	6,10 €	6,10 €
Balançoire ml	6,10 €	6,10 €
Manège enfants et voltigeur ml	8,84 €	8,84 €
Auto-tamponneuse (petit : 10 x 20 m)	80,00 €	80,00 €
Auto-tamponneuse (grand : plus de 20 m)	100,00 €	100,00 €

POUR CIRQUE (par installation)		
Petit cirque ouvert	17,53 €	17,53 €
Petit cirque fermé	34,61 €	34,61 €
Grand cirque	143,30 €	143,30 €

COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

TAXES ET REDEVANCES COMMUNALES

Tirages photocopies

Délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2025

TARIFS au 1er janvier 2026

	2025	2026
PHOTOCOPIES COULEUR		
<u>Particuliers et entreprises privées</u>		
A4	0,76 €	0,76 €
B4	1,14 €	1,14 €
A3	1,52 €	1,52 €
<u>Organismes publics, associations, établissements scolaires, personnel de la Mairie</u>		
A4	0,46 €	0,46 €
B4	0,69 €	0,69 €
A3	0,91 €	0,91 €

	2025	2026
PHOTOCOPIES NOIR ET BLANC		
<u>Particuliers et entreprises privées</u>		
A4	0,08 €	0,08 €
B4	0,11 €	0,11 €
A3	0,15 €	0,15 €
<u>Organismes publics, associations, établissements scolaires, personnel de la Mairie</u>		
A4	0,03 €	0,03 €
B4	0,05 €	0,05 €
A3	0,06 €	0,06 €

COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

TAXES ET REDEVANCES COMMUNALES

Main d'œuvre, vacations et divers

Délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2025

TARIFS au 1er janvier 2026

	2025	2026
TAUX HORAIRE		
Travaux ordinaires	24,50 €	24,70 €
Travaux extraordinaires ou insalubres	46,20 €	46,70 €
Supplément pour travaux dimanche, jour férié ou de nuit	24,50 €	24,70 €
Mise à disposition du tracteur communal avec chauffeur	54,50 €	55,00 €

DIVERS		
Taxe de stationnement des taxis (par an et par emplacement)	79,80 €	80,60 €
Fermage terrains communaux (par are et par an)	2,20 €	2,20 €
Mise à disposition d'un véhicule municipal / Forfait appliqué par tranche de 100 km (1)	20,00 €	20,00 €

(1) : Les 200 premiers kilomètres ne sont pas facturés
Toute tranche de 100 km entamée est due en totalité